



NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 24 mai 2023

afférents	qui ont pris
au Conseil Municipal	En exercice part à la
11	Délibération
10	10

L'an deux mille vingt-trois et le **24 mai 2023, à vingt et une heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

Présents: Monsieur ALQUIER Jean-Pierre, Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Monsieur Jean-Marie BONNEVIALE, Monsieur Daniel BOURDY, Madame Marie-Noëlle DANTAN, Madame Fabienne LANDES, Monsieur Vincent REYNIER, Madame Régine RIGAL, Madame Eliane PARIS, Madame Audrey VIGUIE-BOU.

Absents : 0

Date de la Convocation : 15/05/2023

Date d'affichage : 15/05/2023

Madame Fabienne LANDES a été nommée secrétaire de séance.

Requalification du bâtiment de la Mairie et de la salle des fêtes-Modification du plan de financement. Annule et remplace la DE_2023_030_ DE_2023_034

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de requalification du bâtiment de la mairie et de la salle des fêtes.

Sur la base de l'avant-projet réalisé par Aveyron Ingénierie et d'un audit énergétique mandaté par le SIEDA, pour le compte de la commune, la requalification de l'immeuble prévoit

- L'amélioration de l'accessibilité des locaux ouverts aux publics (Mairie, salle du conseil, salle des fêtes) qui devront être accessibles aux personnes handicapées.
- Les travaux de rénovation énergétique (remplacement des menuiseries extérieures, Isolation Thermique par l'intérieur, remplacement du système de chauffage, ...), suivant les préconisations de l'audit énergétique.
- Le remplacement des éclairages par des dispositifs efficaces et économes, la mise en place d'une ventilation mécanique et la mise aux normes des équipements d'alarmes.
- L'amélioration de l'aspect général intérieur (salle, WC, espace office)

Le coût prévisionnel de l'opération se présente comme suit :



Evaluation du coût d'opération

ESTIMATION DES TRAVAUX *

LOCAUX MAIRIE	Surfaces m ²	Ratio moyen € HT / m ²	Coût
Démolition partielle	-	-	5 000 €
Rénovation énergétique	/	/	48 664 €
Requalification existant	58	500 €	29 000 €
Total arrondi à			83 000 €
SALLE DES FETES			
Rénovation énergétique	/	/	48 664 €
Requalification existant	200	250 €	50 000 €
Total arrondi à			99 000 €
ABORDS			
Espaces extérieurs	/	/	9 000 €
Élévateur PMR	/	/	16 000 €
Total arrondi à			25 000 €

* Hors travaux de dépollution éventuels (amiante, plomb, ...) et mobiliers

FICHE D'OPERATION

Travaux		Coût HT
LOCAUX MAIRIE		83 000 €
SALLE DES FETES		99 000 €
ABORDS		25 000 €
Total		207 000 €
Honoraires		
Maitrise d'œuvre	10,0%	20 700 €
Bureau de contrôle	4,0%	8 300 €
CSPS	2,0%	4 200 €
Total		33 200 €
Divers (DTA, géomètre, études de sol,...)	10,0%	24 100 €
Assurance Dommage Ouvrage	2%	4 000 €
TOTAL HT		268 300 €

Total TTC (TVA 20%) arrondi à 330 000 €

Afin de poursuivre cette opération, il convient d'engager la procédure de consultation du Maître d'œuvre et, par la suite, des entreprises. Une consultation de type procédure adaptée sera lancée afin de retenir le Maître d'œuvre et les entreprises qui réaliseront les travaux de requalification du bâtiment de la Mairie et de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire expose le plan de financement prévisionnel de l'opération prenant en compte les différentes subventions susceptibles d'être apportées par l'Etat, la Région Occitanie et le Conseil Départemental de l'Aveyron.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL	
ETAT : 30%	80 490 € HT
REGION OCCITANIE : 20%	53 660 € HT
CONSEIL DEPARTEMENTAL 20%	53 660 € HT
Autofinancement : 30%	80 490 € HT



OUI cet exposé et après en avoir délibéré le **CONSEIL MUNICIPAL** décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **d'APPROUVER** l'opération ;
- **de SOLLICITER** les aides de l'Etat, de la Région et du Conseil Départemental de l'Aveyron ;
- **de S'ENGAGER** à assurer le financement complémentaire des travaux et à inscrire sur son budget les coûts relatifs aux travaux ;
- **de DONNER** mandat au Maire pour engager la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre et des entreprises en vue de la réalisation des travaux ;
- **de DONNER** mandat au Maire pour signer le marché de maîtrise d'œuvre et des travaux à la suite des opérations de consultation, ainsi que toutes pièces nécessaires à la réalisation de l'opération.

Fait et délibéré à BELCASTEL, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les conseillers susnommés.

Acte dématérialisé,
Le Maire,
Jean-Louis BESSIERE



Acte rendu exécutoire par
- dépôt en Préfecture le: 31/05/2023
- publication en date du: 31/05/2023